

# **COMPTE-RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Octobre 2021**

**PRÉSENTS** : Messieurs Lavail, Fidanza, Duboscq, Blakoe, Woilrand, Dubois, Lacoste.  
Mesdames Fontebasso, Duboscq.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme Tittarelli, Mme Ferrandi

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : André Fidanza

*Début Conseil 20H05*

### **1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Septembre.**

Compte rendu validé à l'unanimité.

### **2) Point entretien village**

La présence de M. Florian SAVES, entrepreneur en charge de l'entretien du village cette année, est l'occasion de faire un point sur les espaces verts de la Commune. M. SAVES souligne qu'il s'est tenu au planning effectué en début d'année en même temps que son devis, mais qu'il a parfois lorsque cela été nécessaire fait plus que prévu.

Mme DUBOSCQ demande à M. SAVES son ressenti sur cette année et s'il souhaite poursuivre l'an prochain.

M. Saves souligne son attachement à la Commune, et son souhait de poursuivre sa collaboration avec le village.

Mme DUBOSCQ émet le souhait de refleurir les jardinières du village et demande leur nombre. Mr le Maire précise que le problème des jardinières, qui sont au nombre de quinze à vingt, réside dans le fait de mettre en place un planning d'arrosage entre de mai à septembre. Les années passées seules un ou deux personnes s'en occupaient. Personnes qui se sont essouffées avec le temps. Les jardinières nécessitent 3 arrosages par semaine en été, face au manque de personnes pour s'en occuper des rosiers ont été plantés dans diverses jardinières il y a quatre ans. Cette solution, pas optimale, a été faite dans le but installer dans les jardinières des plantes moins consommatrices d'eau.

Mme DUBOSCQ demande à M. SAVES de nous proposer une liste de plantes que l'on pourrait planter dans les jardinières.

L'entretien des espaces verts du village reste un problème pour le Conseil, depuis l'arrêt, à juste titre, du glyphosate, le chemin Campanère, la place Campanère et les allées du cimetière, sont difficiles à entretenir, la végétation pousse sur ces espaces et leur désherbage est compliqué.

M. Le Maire souligne qu'en 2021 le budget alloué à l'entretien du village a été multiplié par deux et qu'il sera difficile de l'augmenter encore. Ce point sera étudié plus précisément en décembre avec l'examen des finances communales. Les chantiers participatifs et l'entretien par chaque particulier des espaces communaux situés devant leur propriété sont aussi des solutions à développer. A l'issue de ces réflexions, M. SAVES est remercié par l'ensemble du Conseil Municipal pour son travail depuis le début de l'année puis quitte la réunion.

### 3) Point subventions 2021.

\* **Amendes de Police** : 6 900 €

\* **Notifications reçues pour subventions pour travaux Campanère** :

- 3CCGS : 3 148,04 €
- CD31 : 3 914,34 €
- ETAT : 7 830,00 €

\* **Travaux logement communal** :

Dossier toujours en cours, nous pouvons espérer 3 600,00 € d'aide au titre de la rénovation de logement à loyer modéré.

### 4) Point dégâts d'orage

Le mercredi 22 septembre, vers 22 h 30 la commune a été victime d'un épisode orageux accompagné de vents violents ayant eu pour conséquence plusieurs dégâts.

- Toiture arrachée à la métairie 'Darré'
- Plusieurs infiltrations d'eau dans diverses habitations
- Inondation chez M. NOEL et chez Mme SAVES
- Dégâts à l'espace 'Campanère' sur le parking et à l'intérieur
- Dégâts sur les piétonniers le long de la RD635 et sur la place du Puits
- Arbres arrachés... Etc

Le soir même M. FIDANZA a dégagé certaines voies pour permettre la continuité de la circulation. Travail qui s'est poursuivi le lendemain matin en présence de M. Le Maire et avec l'aide de M. Pierre LACOSTE, conseiller municipal.

Une demande d'intervention des services départementaux de la voirie a également été sollicité pour sécuriser la place du Puits et curer les fossés de la RD635. (vu M. VILLEMUR DDE Aurignac)

Vendredi 24, Monsieur Aurélien CEP de la Communauté des Communes CGS a également été convié à constater les dégâts sur la voirie de la Commune afin de faire appel au dispositif d'aide du Département (dégâts d'orage). Nous sommes dans l'attente de son rapport.

Samedi 25, Mme. SAVES a témoigné de son agacement face à cet énième orage ayant eu pour conséquence une importante inondation dans son habitation. Habitation située dans un point bas du centre du village. M. Le Maire lui à rappeler que plusieurs travaux ont été déjà réalisés pour protéger autant que possible son habitation située sous le parking de l'espace Campanère, mais que l'épisode orageux du 22 septembre avait un caractère exceptionnel au regard de son intensité. Mais que dans l'avenir le seul moyen efficace pour protéger son habitation serait de construire un muret le long du parking de l'espace Campanère, ce qui devrait avoir comme conséquence de diriger l'eau qui descend de la RD635 vers le fossé mère, mais également de condamner l'accès arrière de son habitation. Monsieur le Maire rappelle que ces cinq dernières années près de 40 000 € de travaux ont été réalisés pour aménager le fossé mère qui traverse le village.

Concernant l'espace Campanère, l'eau qui s'est infiltrée par le toit a fortement endommagé les faux plafonds et l'isolation de cette salle des fêtes. Un dossier sinistre a été ouvert auprès

de notre assureur GAN. Afin d'anticiper le RDV avec l'expert de l'assurance, M. Le Maire a demandé à une entreprise spécialisée de produire un devis pour le remplacement du faux plafond. Le devis s'élève à 12 371,04 € TTC.

Le RDV avec l'expert s'est tenu ce jour à 16h par téléphone, vu la somme du devis qui dépasse le 10 000 €, l'expert est obligé de se déplacer. Un Rendez-vous nous est proposé le 25 octobre à 15h. Ce sinistre met un coup d'arrêt aux travaux de rénovation prévus sur l'espace Campanère (peinture sol et murs). Ces travaux qui devaient débiter le 9 novembre ils seront repoussés après la rénovation du faux plafond.

## 5) Point fibre optique

Mardi 28 septembre, M. Le Maire a participé à la réunion sur l'avancement du déploiement de la fibre optique à la salle des fêtes de Mane. Réunion conjointement animée par Haute-Garonne Numérique et son délégué Fibre 31.

### 1) Comment se fait le déploiement de la fibre dans le rural

- Pose d'un coffret central appelé 'NRO' pour raccorder 20 000 prises
- Puis pose d'un autre coffret appelé 'SRO' pour raccorder 200 à 900 prises
- Et enfin pose sur poteaux, en souterrain ou en façade à proximité des habitations d'un dernier boîtier appelé 'PBO' pour connecter 6 à 12 prises.

### 2) Ouverture à la commercialisation

Pourquoi Le Fréchet est ouvert à la commercialisation ? Pour ouvrir une zone à la commercialisation, il faut qu'au moins 20% des prises de cette zone soient éligibles à un raccordement à un opérateur, donc qu'un coffret 'PBO' soit posé à proximité de l'habitation. Attention on parle bien de 20% des prises d'une zone, pas simplement d'un village. Il se trouve que Le Fréchet fait partie de la boucle d'alimentation fibre de la zone : Martres Tolosane - Boussens - Le Fréchet. Et que visiblement 60% des prises de cette zone sont éligibles au raccordement. Hélas au Fréchet seules 5 habitations sur 70 le sont pour le moment, mais beaucoup plus à Martres Tolosane et Boussens. Donc la zone est ouverte à la commercialisation. Le déploiement et les travaux continuent.

### 3) A quelle date les 65 habitations restantes seront-elles éligibles au raccordement ?

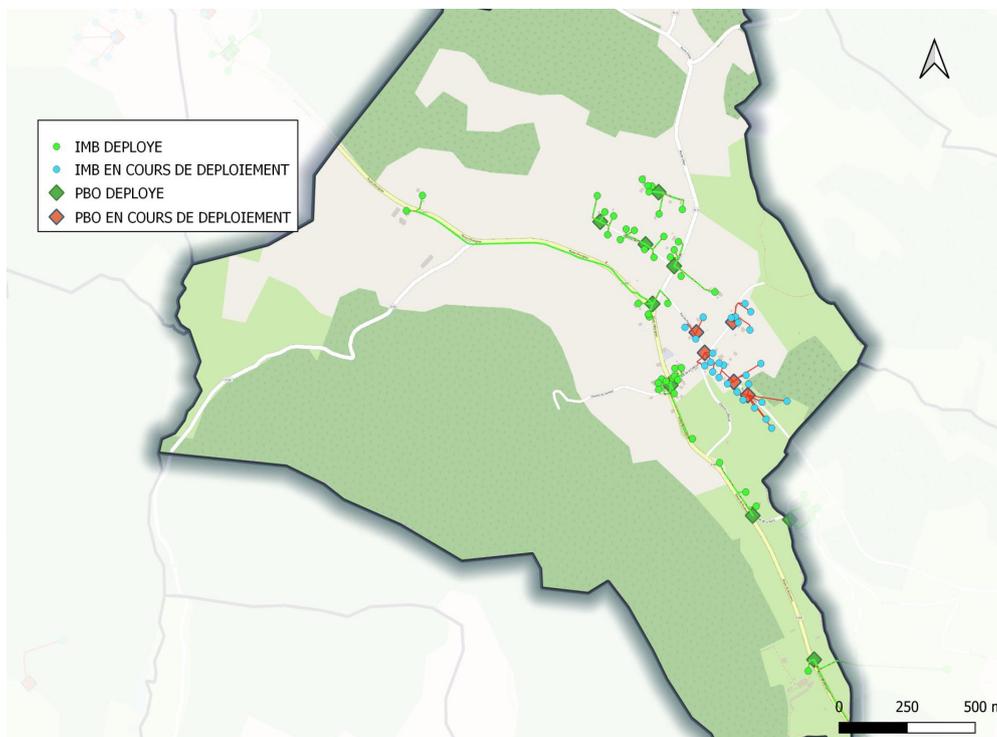
On rappelle que l'État avait initialement annoncé 2030 pour le déploiement de la fibre sur toute la métropole, aujourd'hui il parle de 2025. Haute-Garonne Numérique s'était engagé sur le 31 décembre 2022. Le déploiement et la pose des boîtes 'PBO' à proximité des maisons est toujours en marche, il faut juste être encore patient. Une technicienne de Fibre31 (Mme TES) nous a transmis ce jour une carte sur le déploiement de la fibre sur la Commune, selon elle, **'depuis l'ouverture commerciale de la ZA 31-196-221 fin juin dernier, vous avez 45 prises raccordables sur votre territoire, soit un taux d'avancement de 62,5% de complétude sur votre territoire'**. La carte et cette affirmation de la part de Madame TES, n'est pas en relation avec la réalité du terrain et la carte d'éligibilité des prises sur le site d'Haute-Garonne Numérique. Un nouveau courriel sera envoyé afin de demander des éclaircissements et faire pression sur fibre31.

*Selon des informations arrivées cinq jours après le conseil municipal, les prises notées déployées (en vert) sur la carte envoyée par Fibre31 devraient l'être à partir du 15 octobre...*

Carte PBO-IMB au 08/10/2021

COMMUNE DE LE FRECHET

FIBRE 31



Ce document est confidentiel. Les éléments sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés selon l'avancement du déploiement. Réservé à une diffusion restreinte.

## 6) Point traversée du village

Jeudi 16 septembre, à 15h, Monsieur ARAMENDY, du C.A.U.E est venu présenter son rapport définitif sur les aménagements routiers destinés à sécuriser la traversée du village (RD635 et RD13). Il a été reçu par M. BLAKOE, M. FIDANZA et M. Le Maire.

Ce rapport donne des orientations d'aménagement, un travail reste à effectuer avec les services départementaux de la voirie pour connaître les travaux possibles et leurs modes de financement, et prioriser les aménagements. Ce dossier risque de prendre plusieurs années et couter très cher à la Commune. M. Le Maire rappelle que depuis plusieurs années la Commune demande et obtiens la subvention '*Amendes de police*' destinée à financer cette opération. Cette subvention provisionnée depuis plusieurs années à tendance à fausser avantagement le résultat et les budgets successifs de la Commune.

Il est important de ne pas perdre de l'esprit que les recettes issues des impôts, dotations de l'état et revenus locatifs annuels s'élèvent à approximativement 54 000 €. Des choix budgétaires devrons donc être fait pour réaliser ces travaux.

## 7) Travaux éclairage public

Mercredi 15 septembre, M. LEMEUNIER (Bouygues énergie & services) a été reçu en Mairie par M. BLAKOE et M. Le Maire pour nous informer des travaux de rénovation de l'éclairage public sur les RD 635 et RD13. Ce projet est à l'étude technique et financière et ne débutera pas avant le premier trimestre 2022. Le point lumineux situé sur la propriété du groupe Lafarge, sera supprimé.

## 8) Point ramassage poubelles

Vendredi 24 Septembre, M. Aurélien CEP et Mme Emmanuelle JOUBE de la Communauté des Communes CGS ont été reçu sur la Commune par M. BLAKOE et M. Le Maire pour réfléchir aux divers emplacements pour installer les conteneurs pour le regroupement des ordures ménagères décidé par la Com Com.



Une première carte fait apparaître les différents lieux choisis pour installer les conteneurs. Deux autres lieux n'apparaissant pas sur la carte sont prévus (la gibier fréchétois, et le quartier Darré), ce qui portera à 12 le nombre de conteneurs pour la Commune.

Le travail est toujours en cours, une réunion publique devra être faite fin novembre pour informer la population.

## 9) Révision PLU

Mardi 28 septembre a eu lieu la réunion en Visio conférence avec M. CARRÉ du cabinet URBACTIS, en présence de M. BLAKOE, M. DUBOSCQ et M. Le Maire.

Il ressort de cette réunion qu'une 'modification simplifiée' du PLU du Fréchet ne sera pas suffisante au vu de l'ancienneté de ce document (juillet 2012), du SCOT en vigueur sur notre territoire et des modifications de classement des terrains naturels bâtis en terrains constructibles. M. CARRÉ prévoit de réaliser une 'révision' du PLU du Fréchet.

Ce travail devrait prendre 2 à 3 ans et pourrait avoir un coût de 20 000 à 30 000 €, plusieurs pistes pour le financement de cette opération ont été évoquées, mais M. CARRÉ a besoin de plus de temps pour étudier notre demande et notamment le SCOT Comminges Pyrénées.

La révision du PLU se fera en étroite collaboration avec les services du PETR et en impliquant dès que possible les services de l'état.

La prochaine réunion avec le Cabinet URBACTIS et M. CARRÉ est fixée au Jeudi 21 octobre à 17 h en visio-conférence.

### **Questions diverses :**

#### **- *Décision modificative***

En 2020, l'état a versé par anticipation à la Commune une dotation de 1000 € sur la 'garantie fiscale et domaniale'. Le montant de cette dotation définitive a été connue par arrêté du 11/06/2021. La Commune doit reverser cette dotation à l'état. Une décision modificative doit être prise pour modifier le budget communal.

Décision Modificative adoptée à l'unanimité des membres présents.

- ***Visite sécurité***, Lundi 27 septembre, M. FIDANZA a reçu la commission incendie pour la visite de nos salles des fêtes. Nous sommes dans l'attente de leur rapport, mais nous savons déjà que des travaux devront être réalisés à l'espace 'Campanère'. Notamment l'installation d'un avertisseur lumineux dans les toilettes handicapés. Et remettre l'avertisseur sortie de secours au-dessus de la porte arrière de Campanère.

M. FIDANZA souligne que lorsque des travaux sont réalisés dans des bâtiments communaux, un courrier doit désormais être envoyé au SDIS de St Gaudens.

- ***Numéro des habitations***... Mme FONTEBASSO signale qu'un administré a envoyé un message via le site internet en Août et n'a reçu aucune réponse. M. DUBOSCQ en charge du site, signale n'avoir eu aucun message, une vérification sera faite dans le SPAM. Cette demande concerne la numérotation des habitations de la Commune. Le conseil va réaliser une carte afin de numéroter l'ensemble des maisons du village.

- ***Eglise***, M. WOILRAND, souligne que le plafond d'une pièce de l'église est partiellement effondré. M. Le Maire atteste avoir constaté le problème le samedi 4 octobre et que ce problème fera l'objet d'une demande de devis dans le courant du mois.

***Fin conseil 22H58***